

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 avril 2022 **DOSSIER N° 2022 CP04 C 09 45**

Objet :	Aménagement du carrefour de l'Arsenal entre les RD1075, RD82 et
	RD50D : bilan de la concertation publique

Politique: Routes

Programme : Renforcement et extension du réseau routier

Opération : Modernisation du réseau

Service instructeur : DM/SESI						
X Sans incidence financière						
Répartition de subvention						
Imputations						
Montant budgété						
Montant déjà réparti						
Montant de la présente répartition						
Solde à répartir						
Programmation de travaux						
Imputations						
Montant budgété						
Montant déjà réparti						
Montant de la présente répartition						
Solde à répartir						
Conventions, contrats, marchés						
Imputations						
Autres (à préciser)						

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 avril 2022 **DOSSIER N° 2022 CP04 C 09 45**

Numéro provisoire : 3786 - Code matière : 8.3

Délégation de la commission permanente *(références délégation - articles)* : Travaux - mettre en œuvre toute procédure juridique et/ou administrative de déclaration ou d'autorisation préalable ou concomitante à la réalisation d'opérations de travaux et inhérentes à ces opérations.

Acte réglementaire ou à publier : Non

Dépôt en Préfecture le : 29-04-2022

Exécutoire le : 29-04-2022

Publication le : 29-04-2022

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente,

Vu le rapport du Président N°2022 CP04 C 09 45,

Vu l'avis de la Commission Mobilités, habitat, équipement des territoires, numérique,

DECIDE

- d'approuver le document annexé au titre du bilan de la concertation relative au projet d'aménagement du carrefour de l'Arsenal à Chirens;
- de poursuivre les études nécessaires à la réalisation du projet ;
- suite aux expressions intervenues au cours de la concertation, de prendre en compte dans le cadre de ces études les évolutions suivantes :
 - étudier la faisabilité d'un cheminement piéton sécurisé entre le chemin du Mollard et le passage piéton traversant la RD1075 et pour accéder à l'arrêt de car « la Guilletière »,
 - étudier la faisabilité d'un escalier entre le parking-relais et le passage piéton traversant la RD1075.
 - o étudier la possibilité d'intégrer un stationnement pour motos au parking-relais;
- d'autoriser le Président à engager l'ensemble des procédures administratives et juridiques, nécessaires à la réalisation de ce projet et à solliciter les services de l'Etat en vue notamment de l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, d'une enquête parcellaire, d'une mise en compatibilité des documents d'urbanisme et du dossier loi sur l'eau, et l'ensemble des autres procédures environnementales.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Pierre Barbier

<u>Abstentions</u>: 14 (Daniel Bessiron, Simon Billouet, Pauline Couvent, Jérôme Cucarollo, Amandine Demore, Françoise Gerbier, Amandine Germain, Eléonore Kazazian-Balestas, David Queiros, Marie Questiaux, Sophie Romera, Gilles Strappazzon, Pierre-Didier Tchétché, Benjamin Trocmé)

Pour : le reste des Conseillers départementaux présents ou représentés